

# Annexe B : Synthèse des modalités d'affectation dans le second degré

Les modalités d'affectation sont soumises, le cas échéant, à la production des pièces justificatives correspondantes

L'inscription sur l'application SIAL dédiée à la saisie des vœux est obligatoire

Vous êtes	Vous avez présenté	Modalités d'affectation en académie
<b>Étudiant</b>		
Inscrit en <b>L3</b>	<b>Un nouveau concours BAC + 3</b>	<p>Vous serez <b>affecté comme élève fonctionnaire</b> et effectuerez une scolarité à l'INSPE.</p> <p><b>Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement</b> <sup>1</sup>.</p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
Détenteur d'une <b>L3</b>		<p>Vous serez <b>affecté comme élève fonctionnaire</b> et effectuerez une scolarité à l'INSPE.</p> <p><b>Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement</b> <sup>2</sup>.</p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
Inscrit en <b>M1 MEEF</b>		<p>Vous serez <b>affecté à mi-temps comme fonctionnaire stagiaire</b>.</p> <p><b>Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement</b> <sup>3</sup>. Vous effectuerez en parallèle une scolarité à l'INSPE.</p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
Inscrit en <b>M1 disciplinaire</b>		<p>Vous serez <b>affecté comme élève fonctionnaire</b>. Vous effectuerez en parallèle une scolarité à l'INSPE<sup>4</sup>.</p> <p><b>Votre affectation sera réalisée en fonction de votre rang de classement</b>.</p>

<sup>1</sup> L'annexe C précise les modalités de prise en compte de certaines situations particulières.

<sup>2</sup> *Idem*

<sup>3</sup> *Idem*

<sup>4</sup> *Idem*

		<p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p> <p>Votre situation pourra toutefois être examinée par une commission académique (cf. point IV.1.2 de la présente note).</p>
Inscrit en <b>M2 MEEF</b>	<p><b>Un nouveau concours BAC + 3</b> Tout concours (voies externe, interne)</p>	<p>Vous serez <b>affecté comme fonctionnaire stagiaire à temps plein. Votre affectation sera réalisée en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
Inscrit en <b>M2 disciplinaire ou en doctorat</b>	<p><b>Un concours BAC + 5</b> Tout concours, toutes voies.</p>	<p>Vous serez <b>affecté à mi-temps comme fonctionnaire stagiaire. Votre affectation sera réalisée en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b> Vous effectuerez en parallèle une formation à l'INSPE académique.</p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
<b>Ex contractuel</b>		
Vous justifiez d'une <b>expérience professionnelle d'enseignement d'au moins 18 mois au cours des trois dernières années scolaires</b> (hors PsyEN) dans des établissements du second degré. <sup>5</sup>	<p><b>Un nouveau concours BAC + 3</b> Tout concours (voie externe)</p>	<p>Vous êtes <b>maintenu comme élève fonctionnaire si la carte de formation le permet.</b> Dans l'éventualité où <b>la carte de formation</b> ne serait en mesure de proposer la discipline demandée, vous avez la <b>possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux)</b> (cf. annexes C et D)</p>
	<p><b>Un concours BAC + 5</b> Tout concours (voies externe, interne)</p>	<p>Vous êtes <b>maintenu comme fonctionnaire stagiaire dans l'académie où vous exercez en qualité de contractuel ou dans l'académie d'inscription au concours pour les lauréats ayant exercé à l'étranger</b>, avec toutefois, dans l'éventualité où l'expérience professionnelle ne serait pas reconnue, la <b>possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux) et de voir s'appliquer la procédure dite d'extension des vœux</b> (cf. annexes C et D)</p>
Vous êtes lauréat du concours <b>PLP</b> et justifiez d'une <b>expérience professionnelle d'enseignement d'au</b>	<p><b>Un nouveau concours BAC + 3</b> Concours PLP externe uniquement</p>	<p>Vous êtes <b>maintenu comme élève fonctionnaire si la carte de formation le permet.</b> Dans l'éventualité où <b>la carte de formation</b> ne serait en mesure de</p>

<sup>5</sup> à l'exclusion des services en GRETA, au CNED, et d'AED ou AED en préprofessionnalisation (y compris pour les concours de CPE)

moins 10 mois durant l'année scolaire 2024-2025 <sup>6</sup> .		proposer la discipline demandée, vous avez la <b>possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux)</b> (cf. annexes C et D)
	<p align="center"><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p align="center">Tout concours PLP uniquement</p>	Vous êtes <b>maintenu comme fonctionnaire stagiaire dans l'académie où vous exercez</b> en qualité de contractuel ou dans l'académie d'inscription au concours pour les lauréats ayant exercé à l'étranger, avec toutefois, dans l'éventualité où l'expérience professionnelle ne serait pas reconnue, la <b>possibilité de saisir des vœux (jusqu'à 5 autres vœux)</b> et de voir s'appliquer la procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)
Vous justifiez d'une <b>expérience professionnelle d'enseignement de 12 mois au cours des deux dernières années scolaires</b> dans des établissements du premier et second degré de l'enseignement public. <sup>7</sup>	<p align="center"><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p align="center">Tout concours, toutes voies (externe, interne)</p>	<p align="center">Vous serez <b>affecté comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
Lauréat titulaire d'un M2 toute discipline	<p align="center"><b>Un nouveau concours BAC + 3</b></p> <p align="center">Tout concours (voie externe)</p>	<p align="center">Vous serez <b>affecté comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
	<p align="center"><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p align="center">Tout concours (voies externe, interne)</p>	
Lauréat dispensé des conditions de diplôme <sup>8</sup>	<p align="center"><b>Un nouveau concours BAC + 3</b></p> <p align="center">Tout concours (voie externe)</p>	<p align="center">Vous serez <b>affecté comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux (cf. annexes C et D)</p>
	<p align="center"><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p align="center">Tout concours (voies externe, interne)</p>	
Lauréat des concours PsyEN	<p align="center"><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p align="center">Tout concours, toutes voies (externe, interne)</p>	<p align="center">Vous serez <b>affecté en fonction des capacités d'accueil des centres de formation et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux obligatoires</b> et procédure dite d'extension des vœux.</p>

<sup>6</sup> à l'exclusion des services en GRETA, au CNED, et d'AED ou d'AED en préprofessionnalisation (y compris pour les concours de CPE)

<sup>7</sup> à l'exclusion des services en GRETA

<sup>8</sup> Sont dispensés des conditions de diplôme (cf. conditions d'admission aux concours) : les pères ou mères d'au moins trois enfants ; les sportifs de haut niveau ; **les lauréats des troisièmes concours** ; les lauréats du CAPET ou CAPLP externe, du CAPET ou CAPLP interne ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont ils relèvent ou relevaient.

<b>Lauréat du 3<sup>e</sup> concours</b>	<p><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p>Tout concours, (3<sup>e</sup> concours)</p>	Vous êtes maintenu <b>comme fonctionnaire stagiaire</b> dans l'académie d'inscription au concours dans la limite des possibilités de l'académie.
<b>Lauréat des sessions antérieures, en report de stage</b>	<p><b>Un concours BAC + 5</b></p> <p>Tout concours, toutes voies de concours.</p>	<p>Vous serez <b>affecté comme fonctionnaire stagiaire en fonction des capacités d'accueil et de votre barème.</b></p> <p>Saisie de <b>6 vœux maximum</b> et procédure dite d'extension des vœux.</p>